

FONDS DE DOTATION ACTUAL

Siège social :
11 Rue Emile Brault
53000 LAVAL

***RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2025

FONDS DE DOTATION ACTUAL

11 Rue Emile Brault
53000 LAVAL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration du Fonds de dotation **ACTUAL**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation ACTUAL, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Fonds de dotation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Cherbourg-en-cotentin, le 27 mai 2026

IN EXTENSO SECAG

Frédéric PEIGNEY

Signé par Frederic Peigney
Le 27 mai 2026

In Extenso
signature électronique

doc_MoyL
tx_wrlzvenvYD2P



FONDS DE DOTATION ACTUAL
11 rue Emile Brault
53000 LAVAL

COMPTES SOCIAUX AU 31.12.2025

BILAN

ACTIF (en €)	2025			2024
	Brut	Dép.	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	-	-	-	-
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	100 000		100 000	
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	32 421		32 421	35 000
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	132 421	-	132 421	35 000
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	132 421	-	132 421	35 000

PASSIF (en €)	2025	2024
Fonds propres		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette		
Fonds propres consommables	131 365	32 538
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	131 365	32 538
<i>Autres fonds propres</i>		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 056	2 462
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	1 056	2 462
Écarts de conversion et diff. d'évaluation Passif VI -		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	132 421	35 000

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat (en €)	2025	2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	1 173	2 462
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 173	2 462
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes		
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissement et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 173	2 462
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 173	2 462
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	0	0

Produits financiers

Produits financiers de participation
 Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé
 Autres intérêts et produits assimilés
 Reprises sur dépréciations et provisions
 Différences positives de change
 Produit des cessions d'immobilisations financières
 Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie

TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	0	0
--	----------	----------

Charges financières

Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions
 Intérêts et charges assimilées
 Différences négatives de change
 Valeurs comptables des immobilisations financières cédées
 Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie

TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	0	0
---	----------	----------

RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	0	0
------------------------------------	----------	----------

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	0	0
--	----------	----------

Produits exceptionnels V

Charges exceptionnelles VI

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	0
-------------------------------------	----------	----------

Participation des salariés aux résultats VII

Impôts sur les bénéfices VIII

TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 173	2 462
-------------------------------------	--------------	--------------

TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 173	2 462
--	--------------	--------------

EXCÉDENT OU DÉFICIT	0	0
----------------------------	----------	----------

Contributions volontaires en nature

Dons en nature

Prestations en nature

Bénévolat

TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
--	--	--

Charges des contributions volontaires en nature

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens

Prestations en nature

Personnel bénévole

TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
--	--	--

ANNEXE

Le fonds de dotation ACTUAL a été créé le 16 janvier 2023, Il est constitué par la société ACTUAL EMPLOI, SAS au capital de 1.727.250 euros, dont le siège social est situé 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL, immatriculée sous le numéro 415.018.464 RCS LAVAL, représentée par la société ACTUAL GROUP, Présidente, elle-même représentée par M. Samuel TUAL, Président. Le fonds a été créé avec une dotation initiale de 15 000 € consommable.

Le fonds de dotation a pour objet de soutenir et/ou d'accompagner toute action ou toute activité de nature à favoriser l'inclusion de publics spécifiques (jeunes, étudiants, jeunes actifs, réfugiés, seniors, bénéficiaires de minima sociaux ou entrant dans des catégories de publics en difficulté) et en élargissant le champ du possible en facilitant l'ouverture aux partenariats avec tout organisme d'intérêt général exerçant des activités connexes ou similaires.

Plus généralement, le Fonds a vocation à intervenir pour toute action visant à lever les freins périphériques du retour à l'emploi (mobilité, hébergement, ...).

Enfin, et de manière générale, le Fonds peut intervenir sur tous sujets de société auprès de porteurs de projets, d'associations, en lien avec les valeurs prônées par le groupe Actual pour permettre aux individus de se réaliser (sport, culture, actions de préventions santé, etc...).

Ce soutien pourra s'opérer au profit de tous les publics spécifiques décrits ci-avant (ci-après Les Bénéficiaires), soit financièrement, soit en actions.

Afin de permettre la réalisation de son objet, le Fonds mettra en œuvre tous les moyens qu'il jugera appropriés. Il pourra notamment mais sans que cette liste ne soit limitative :

- Verser des capitaux aux Bénéficiaires pour financer des programmes de recherche,
- Verser des capitaux aux Bénéficiaires pour financer des programmes d'enseignement,
- Verser des capitaux aux Bénéficiaires pour financer des investissements en lien direct avec leurs projets pédagogiques, attribuer des bourses (logement, relocalisation, déplacements,...), des prix, des prêts à des étudiants ou des bénéficiaires et /ou pour des actions en accord avec l'objet du Fonds,
- Soutenir des rencontres, des colloques, séminaires, conférences ou toutes autres manifestations,
- Constituer ou soutenir des partenariats,
- Recourir au mécénat sous toutes ses formes et notamment collecter toutes ressources, financières ou matérielles, y compris les dons en nature auprès de professionnels (mécénat de compétences),
- Recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable en vue d'en distribuer les revenus.

Il pourra, à cette fin, prendre en charge des dépenses de toute nature.

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 32 421 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 0 Euros

L'exercice à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant, à l'exception du changement de méthode signalé ci-dessous.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'est pas survenu d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

REGLES ET METHODES COMPTABLE

Le Fonds de dotation établit chaque année des comptes qui comprennent un bilan, un compte de résultat et une annexe.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce, du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018, actualisé du règlement 2023-03, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ils font ressortir la traçabilité des dons affectés.

En cas d'appel public à la générosité, l'annexe des comptes annuels comprend le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public, accompagné des informations relatives à son élaboration.

Les contributions volontaires en nature font l'objet d'une évaluation tant en produits qu'en charges inscrites en annexe.

Les comptes annuels, le rapport d'activité et le cas échéant le rapport du Commissaire aux comptes sont adressés chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice à Monsieur le Préfet du département du siège du Fonds de dotation.

Ces comptes, certifiés le cas échéant par un Commissaire aux comptes, et le rapport d'activité doivent dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice social, être transmis au Préfet et publiés sur le site internet des Journaux officiels.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement 2022-06 du 22 novembre 2022 et du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En termes de résultat exceptionnel :

Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;

Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;

Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

CHANGEMENT DE PRESENTATION

En pratique, aucun changement n'impacte le fonds de dotation : les rubriques du bilan et du compte de résultat 2024, arrêtées par le conseil d'administration et certifiées par le commissaire aux comptes, sont identiques à l'information comparative 2024 tant pour le bilan que pour le compte de résultat.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue suivant le mode linéaire ou dégressif.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ANC 2018-06 : Art.431-5

L'annexe aux comptes annuels doit comporter un tableau de suivi des flux affectant la dotation. La partie relative à l'appel à la générosité du public doit également être mentionnée.

En €

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exerice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Dotation statutaire consommable	15 000							15 000
Dotations complémentaires consommables	17 538			100 000		1 173		116 365
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit								
Total	32 538			100 000		1 173		131 365

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

L'association ne valorise pas le bénévolat, celle-ci étant non significative.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour sa mission légale s'élève à 1 296.00 € TTC. Aucun service autre que la certification des comptes n'a été effectué au titre de l'exercice.